

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2023**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## **DELIBERATION N°70-2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, sis 2 route de Lieusaint, sous la présidence de Monsieur Yann PETEL, Maire.

Convocation en date du 12 décembre 2023	PRESENTS:
	M. PETEL Yann, Maire, Mme LE BELLEC Florence, M. RANCHER Jacques, Mme PODEVIN Cécile, M. GARIN
Affichée et publiée sur le site internet de la ville	Bertrand, Mme BINEAU Pierrette M. CARRIOL Patrice, Mme BADIER Aline, Mme DEGOUTTE Marie-Laure, M.
le 12 décembre 2023	ROUGER Philippe, M. GOUJON Jean-Marie, M. LORIN Pierre, Mme COURTINE Bénédicte, M. PASTUREAU Romain, M. LE GOUELLEC Yannick, Mme LALANNE Bernadette, M. DAL ZOTTO Alain, M. COPEL Philippe.
le 12 decembre 2023	Romani, M. Le Gooelle Tainnek, Mine Lalanne Bernadette, M. Dal 20110 Atam, M. Corel Philippe.
	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :
Liste des délibérations affichée et publiée sur le site internet de la ville du 19 décembre 2023 au	M. CATHELOT Jean-Philippe ayant donné pouvoir à Mme BADIER Aline
	Mme THELLIEZ Aude ayant donné pouvoir à M. LE GOUELLEC Yannick
	Mme WELLNER Valérie ayant donné pouvoir à Mme COURTINE Bénédicte
19 février 2024	Mme CARRIOL Pauline ayant donné pouvoir à M. CARRIOL Patrice
	M. MARTINEZ René ayant donné pouvoir à Mme PODEVIN Cécile
	Mme SEJOURNE ayant donné pouvoir à M. GOUJON Jean-Marie
Conseillers	ADCENTS.
En exercice: 29	ABSENTS:  Mme PETEL Brigitte
Présents : 18 Votants : 24	M. MICHAUT Ange
	M. SERRE Jean-Philippe
	M. BOLENGU Julien
ł	M. BOSQUET Johan
	Secrétaire de séance : Mme LE BELLEC Florence
OBJET: Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29;

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 à R.123-27;

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-19, L. 153-21 et R.153-8;

VU la délibération n°50-2017 en date du 03 juillet 2017 prescrivant la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme communal; VU la délibération n°19-2019 en date du 25 mars 2019 relatant le débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;

VU la délibération n°50-2019 en date du 05 novembre 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme;

VU la délibération n° 27-2021 en date du 28 juin 2021 retirant la délibération n°50-2019 arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme;

VU la délibération n°30-2021 en date du 28 juin 2021 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU;

VU la délibération n°03-2022 en date du 17 janvier 2022 retirant la délibération n°27-2021 d'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme;

VU la délibération n°04-2022 en date du 17 janvier 2022 relative au débat d'orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD);

VU la délibération n° 16-2022 en date du 14 février 2022 retirant la délibération n°30-2021 arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme :

VU la délibération n°33-2022 en date du 11 avril 2022 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet du Plan local d'Urbanisme;

VU l'avis de l'autorité environnementale n° APPIF-2022-002 en date du 27 janvier 2022 sur le projet d'élaboration du PLU, VU la décision de la CDPENAF en date du 25 novembre 2022,

CONSIDÉRANT que le projet de révision du PLU a fait l'objet des consultations prévues par la loi et que les avis recueillis sont versés au dossier ;

VU l'arrêté du Maire n°143-2022 en date du 02 décembre 2022 portant ouverture et organisation de l'enquête publique ;

Délibération 19/21 - feuillet 1/2

REÇU EN PREFECTURE

Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil 2 route de Lieusaint - 91250 Département de l'ESSONNE Tél.: 01 69 89 70 70 Fax: 01 60 75 01 91 Couniel: contact@sglc.fr

Le 20/12/2023 99\_DE-091-219105553-20231216-DEL\_70\_2023 CONSIDÉRANT que l'enquête publique a été menée conjointement avec celle du projet d'élaboration du Périmètre Délimité des Abords du 02 janvier 2023 -8h30- au vendredi 03 février 2023 -17h30- ;

VU le rapport et les conclusions de Monsieur MAËNHAUT, commissaire enquêteur, nommé par Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles en date du 21 novembre 2022;

VU les avis des services consultés,

CONSIDÉRANT que le projet de révision du PLU arrêté soumis à enquête publique a fait l'objet de modifications pour tenir compte des remarques et avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du commissaire enquêteur;

CONSIDÉRANT que le projet de PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme :

DIT que le Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Saint Germain-Lès-Corbeil, aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi qu'en Préfecture de l'Essonne ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois et qu'une mention sera faite dans deux iournaux locaux,

DIT que le dossier complet du Plan Local d'Urbanisme sera versé sur le « Géoportail de l'urbanisme » conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

DIT que la présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

En vertu des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication ou sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire Vice-président en charge de la politique sportive de Grand

Le secrétaire de séance

Délibération 19/21- feuillet 2/2

Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil 2 route de Lieusaint - 91250 Département de l'ESSONNE

Tel.: 01 69 89 70 70 Fax: 01 60 75 01 91

Courriel: contact@sglc.fr

le 20/12/2023

RECUEN PREFECTURE

https://www.coint\_garmain\_las\_corhail org/